Docusign Envelope ID: EE5ED2C4-D920-4D8B-AA92-1D74DDFA4BBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anses

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu la demande de retrait de deux seconds noms commerciaux du produit phytopharmaceutique ***IMTREX***

de la société	*BASF FRANCE SAS*
enregistrée sous le	*n° 2025-0762*

La modification de l'autorisation **est autorisée**.

Les seconds noms commerciaux FYDEX et SYREX **sont retirés** en France pour le produit désigné ci-après.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Docusign Envelope ID: EE5ED2C4-D920-4D8B-AA92-1D74DDFA4BBE

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	IMTREX
Seconds noms commerciaux retirés	FYDEX SYREX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	62,5 g/L - fluxapyroxade
Numéro d'intrant	2100338
Numéro d'AMM	2110144
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

Les produits FYDEX et SYREX peuvent être distribués et utilisés jusqu'à écoulement des stocks et au plus tard à l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché.

A Maisons-Alfort, le 21/03/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...